

## L'Assemblée supprime la taxe régionale de séjour en Ile-de-France

L'Assemblée nationale a voté mercredi 16 juillet, à une large majorité de 92 voix contre 10, la suppression, demandée par le gouvernement, d'une taxe régionale de séjour de 2 euros en Île-de-France, qui avait été instaurée en première lecture.

MR/AFP Publié le 16/07/2014 | 18:49, mis à jour le 16/07/2014 | 19:13

La grande majorité des députés socialistes présents (61 sur 73), tous ceux de l'UMP, de l'UDI et des radicaux de gauche ont voté pour l'amendement gouvernemental de suppression de la taxe. Cinq députés socialistes et les écologistes ont voté contre, tandis que sept PS se sont abstenus et que le Front de Gauche n'était pas en séance. Cette taxe, destinée à financer le réseau d'infrastructures de transports, se serait ajoutée à la taxe communale de séjour, objet d'un vote beaucoup plus serré dans la nuit, lorsque les députés ont accepté de justesse de renoncer à une hausse du plafond de cette taxe, de 1,50 euro à 8 euros, et de repousser à 2015 toute réforme à ce sujet. Mercredi, le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, a convaincu le groupe socialiste de supprimer la taxe régionale de séjour en Ile-de-France en s'engageant à ce que les 140 millions d'euros qu'elle devait rapporter seraient inscrits dans le projet de budget 2015 au bénéfice des transports dans la région. Il a renouvelé, comme dans la nuit, sa promesse d'engager, également dans le projet de loi de finances 2015, une réforme de la taxe de séjour au plan national.

Peu après le vote, le Premier ministre Manuel Valls a répété ces engagements dans un communiqué. Plus généralement, il a de nouveau assuré que "les engagements pris par le gouvernement dans le cadre de la feuille de route du Nouveau Grand Paris seront tenus tant pour l'amélioration des réseaux existants (plan de mobilisation des transports) que pour la réalisation des nouvelles lignes de métro du Grand Paris express".

"Le Premier ministre a de surcroît décidé que la réalisation du Grand Paris Express serait accélérée. La desserte de l'aéroport d'Orly, l'accessibilité du plateau de Saclay par les lignes 14 et 18, et l'accessibilité aux zones d'activité économique situées entre Pleyel et Roissy, grâce à la ligne 17, seront assurées dès 2024", selon le communiqué.

"La fiscalité des hébergements touristiques sera réformée par la loi de finances pour 2015", dans "la concertation avec l'ensemble des acteurs de ce secteur" et "en lien très étroit avec les députés du groupe socialiste", a ajouté le chef du gouvernement. "Cette concertation permettra d'établir les conditions de mobilisation de la fiscalité des hébergements touristiques pour le financement des transports en Ile-de-France".

De son côté Anne Hidalgo "regrette la position adoptée par le gouvernement à l'occasion des discussions sur le projet de loi de finances rectificative portant sur la modernisation de la taxe de séjour pour l'ensemble du territoire national alors même que cette dernière n'a pas été réévaluée depuis plus de dix ans."

Le député PS de Seine-et-Marne Olivier Faure, à l'origine de l'amendement et qui s'est finalement abstenu, avait demandé lors du débat au gouvernement qu'il "s'engage clairement" sur ces points.

La discussion a été tendue entre la majorité et plusieurs députés de l'opposition, qui, comme lors du débat dans la nuit, ont accusé la gauche de porter atteinte au secteur du tourisme. "On ne peut pas faire payer davantage des touristes qui créent des emplois pour les Franciliens!" s'est ainsi exclamé le président du groupe UMP et élu de Seine-et-Marne, Christian Jacob.

Mais le président UMP de la commission des Finances et député du Val-de-Marne, Gilles Carrez, se déclarant "étonné de la vivacité de cette discussion qui devrait être consensuelle", a rappelé avoir lui-même proposé en 2010 de trouver un financement complémentaire pour le Grand Paris "à partir des hébergements dans la mesure où la qualité des transports est un élément fondamental de l'attractivité touristique de notre région".

